

Ecoles de la 2e chance (E2C)

Mis à jour le 01 Mars 2019



© Franz Pfluegl (Fotolia)

Les jeunes sans diplôme et motivés pour s'engager dans un parcours de formation peuvent retrouver le chemin de la réussite grâce aux écoles de la 2e chance.

Objectifs

Les écoles de la 2e chance (E2C) visent à assurer l'intégration professionnelle et sociale durable de jeunes sortis du système éducatif sans diplôme ni qualification.

Le parcours au sein d'une E2C doit notamment permettre la maîtrise des savoirs de base (lire, écrire, compter, notions d'informatique, notions d'une langue étrangère) et l'élaboration d'un projet professionnel.

Bénéficiaires

Les E2C accueillent principalement des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire depuis plus d'un an sans diplôme ni qualification professionnelle, et souhaitant reprendre un parcours de formation avant d'accéder à l'emploi.

Modalités d'inscription

Le jeune peut contacter directement l'école la plus proche de son domicile (voir [carte r11 francilienne](#) [1] du réseau labellisé des écoles de la 2e chance), ou s'inscrire par l'intermédiaire de sa mission locale ou du Pôle emploi.

Les inscriptions peuvent être enregistrées tout au long de l'année. Le contact peut être pris soit par téléphone, soit par courriel ou courrier postal afin de demander un entretien. Dans le cas où l'entretien est positif, l'inscription est réalisée.

L'inscription à l'E2C et les enseignements sont gratuits.

Contenu du dispositif

L'école offre une approche pédagogique en fonction des besoins, capacités et aspirations du jeune. L'accompagnement et la formation sont individualisés.

L'équilibre entre les périodes à l'école et en entreprise vise à affiner le projet professionnel du jeune et à effacer les freins de son insertion en comblant ses lacunes par l'acquisition des savoirs de base.

Le parcours de formation comporte 4 temps :

- **intégration progressive** (évaluation du niveau scolaire et de la motivation) ;
- **émergence du projet** d'insertion sociale et professionnelle ;
- **connaissance du monde professionnel** (en partenariat avec les entreprises locales, mise en place d'un temps d'apprentissage de gestes et de comportements professionnels élémentaires) ;
- **préparation de la sortie de l'école** (recherche et signature d'un contrat d'aide à l'insertion - contrats unique d'insertion, contrats de professionnalisation, contrat d'apprentissage -, ou bien recherche d'une formation qualifiante reconnue).

Durée du dispositif

La formation dure en moyenne entre 6 mois et 10 mois. La durée hebdomadaire d'activité est fixée à 35 heures.

Rémunération et accompagnement social

Une fois inscrit, le jeune bénéficie du statut de stagiaire de la formation professionnelle et de la rémunération afférente ainsi que d'une protection sociale.

L'école et ses partenaires peuvent par ailleurs trouver des solutions si le jeune rencontre des difficultés liées au transport, à l'hébergement ou à la restauration.

Financement

Etat, Europe, Conseil régional d'Ile-de-France, collectivités territoriales, entreprises.

Le réseau francilien des E2C

On dénombre, en 2018, 19 sites-écoles de la 2ème chance en Ile-de-France accueillant plus de 3 500 jeunes.

Tags : [savoirs de base](#) [2] | [insertion professionnelle](#) [3] | [pédagogie innovante](#) [4] | [école de la 2ème chance](#) [5]

En savoir plus

- [Conseil régional d'Ile-de-France : fiche programme Ecole de la 2e chance 2017-2018](#) [6]
- [Réseau des Ecoles de la deuxième chance](#) [7]
- [Site "Ma seconde chance"](#) [8]